

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 1 045 514 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 19 832 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 033 668 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 janvier 2024
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
	Actions et droits rattachés		169 088	376 155
	Obligations et valeurs assimilées		573 900	586 400
	Titres OPCVM		51 689	61 857
		3.1	794 677	1 024 412
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
	Placements monétaires	3.2	86 386	39 747
	Disponibilités	3.3	164 451	234 491
			250 837	274 238
TOTAL ACTIF			1 045 514	1 298 650
<u>PASSIF</u>				
	Opérateurs créditeurs	3.4	4 142	5 122
	Autres créditeurs divers	3.5	7 704	7 234
TOTAL PASSIF			11 846	12 356
Capital		3.6	1 010 265	1 263 531
Sommes distribuables		3.7	23 403	22 763
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		23 403	22 763
ACTIF NET			1 033 668	1 286 294
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 045 514	1 298 650

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres		8 560	45 798	8 723	49 686
Dividendes	4.1	-	11 752	-	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 560	34 046	8 723	34 695
Revenus des placements monétaires	4.3	2 195	6 551	1 513	5 601
Total des revenus des placements		10 755	52 349	10 236	55 287
Charges de gestion des placements	4.4	<4 142>	<18 149>	<5 121>	<21 713>
Revenu net des placements		6 613	34 200	5 115	33 574
Autres charges	4.5	<2 299>	<9 571>	<2 260>	<9 779>
Résultat d'exploitation		4 314	24 629	2 855	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<268>	<1 226>	<305>	<1 032>
Sommes distribuables de la période		4 046	23 403	2 550	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		268	1 226	305	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		40 352	2 894	18 538	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<24 342>	7 385	<2 046>	<92 412>
Frais de négociation de titres		<492>	<2 154>	<407>	<2 318>
Droit de sortie		-	-	-	776
Résultat net de la période		19 832	32 754	18 940	8 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>19 832</u>	<u>32 754</u>	<u>18 940</u>	<u>8 355</u>
Résultat d'exploitation	4 314	24 629	2 855	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 352	2 894	18 538	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<24 342>	7 385	<2 046>	<92 412>
Frais de négociation de titres	<492>	<2 154>	<407>	<2 318>
Droit de sortie	-	-	-	776
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<19 511>	-	<30 398>
<u>Transactions sur le capital</u>	<22 647>	<265 869>	<17 688>	<450 267>
<u>Souscriptions</u>	<u>122 212</u>	<u>122 212</u>	-	-
Capital	118 869	118 869	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	584	584	-	-
Régularisation des sommes distribuables	2 759	2 759	-	-
<u>Rachats</u>	<144 859>	<388 081>	<17 688>	<450 267>
Capital	<143 083>	<380 820>	<17 723>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	1 251	<24>	340	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<3 027>	<7 237>	<305>	<10 015>
<u>Variation de l'actif net</u>	<2 815>	<252 626>	1 252	<472 310>
<u>Actif net</u>				
- En début de la période	1 036 483	1 286 294	1 285 042	1 758 604
- En fin de la période	1 033 668	1 033 668	1 286 294	1 286 294
<u>Nombre d'actions</u>				
- En début de la période	466	574	582	776
- En fin de la période	455	455	574	574
<u>Valeur liquidative</u>	2 271,797	2 271,797	2 240,930	2 240,930
<u>Taux de rendement annualisé</u>	8,49%	3,15%	5,92%	1,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	500	26 366	26 227	2,51%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	8 500	15 289	16 789	1,61%
TN0003200755	I.C.F	275	24 059	19 283	1,84%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 200	26 811	28 322	2,71%
TN0007740012	SAM	5 600	23 315	24 468	2,34%
TN0001100254	SFBT	2 200	26 984	27 205	2,60%
TN0001400704	SPDIT SICAF	810	6 898	6 886	0,66%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	1 000	10 639	9 001	0,86%
TN0003900107	UIB	421	10 724	10 907	1,04%
	Total actions et droits rattachés		171 085	169 088	16,17%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	26 477	2,53%
Total obligations de sociétés			25 613	26 477	2,53%

Bons du trésor assimilables

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	547 423	52,36%
Total bons du trésor assimilables			508 252	547 423	52,36%
Total obligations et valeurs assimilées			533 865	573 900	54,89%

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER FUND	50	49 817	51 689	4,71%
Total OPCVM			49 817	51 689	4,71%
Total			754 767	794 677	75,77%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

BTCT

TNQCYB6ZHJ26	BTC 13 SEMAINES 31/01/2024, 8,3%	87 000	86 320	86 386	8,26%
Total BTCT		87 000	86 320	86 386	8,26%
Total placements monétaires			86 320	86 386	8,26%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	176 334	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	796	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<159>	<312>
Vente titres à encaisser	1 397	9 543
Achats de titres à régler	<13 917>	<1 323>
	164 451	234 491

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 850	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	792	1 087
	4 142	5 122

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 082	6 911
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
Retenue à la source à payer	129	-
Redevances CMF à payer	80	108
TCL à payer	13	15
	<u>7 704</u>	<u>7 234</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	118 869
Nombre de titres	54
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<380 820>
Nombre de titres	173
Nombre d'actionnaires sortants	12

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<2 154>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 894
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	7 385
Régularisations des sommes non distribuables	560

Capital au 31 décembre 2023

Montant	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

**A la date de la signature de notre rapport sur les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 027 271 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC qui est de 1 million de dinars tunisiens.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	24 629	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<1 226>	<1 032>
	<u>23 403</u>	<u>22 763</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes	-	11 752	-	14 991
	<u>-</u>	<u>11 752</u>	<u>-</u>	<u>14 991</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	8 231	32 659	8 232	32 659
Intérêts sur obligations	329	1 387	491	2 036
	<u>8 560</u>	<u>34 046</u>	<u>8 723</u>	<u>34 695</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	666	3 425	1 513	5 601
Intérêts sur BTC	1 529	3 126	-	-
	<u>2 195</u>	<u>6 551</u>	<u>1 513</u>	<u>5 601</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	1 851	8 540	2 535	11 034
Rémunérations du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
Rémunérations du gestionnaire	791	3 659	1 086	4 729
	4 142	18 149	5 121	21 713

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 829	7 248	1 795	7 776
Redevances CMF	248	1 102	322	1 375
Autres retenues	91	379	36	234
Contribution sociale de solidarité	100	600	75	200
TCL	31	242	32	194
	2 299	9 571	2 260	9 779

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance

s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV.

Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.